

Affiché en mairie le 16 septembre 1998

COMMUNE DE ROLAMPONT

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 1998

-----

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT, LE MARDI 15 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le 9 septembre 1998, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Étaient présents : M. Michel GALLISSOT, Maire, MM. PELLETIER, MLE TORRAILLE, MME RUEL, Adjoints, BOUVIER, DOUCHE, WEHRUNG, Maires-Délégués, MMES ROBIN, BROCHOT, MLE DIOT, MM. Patrick GALLISSOT, HERBERT, THOMASSIN, COUVREUX, ANDRE, Conseillers municipaux.

Excusés : M. DELIN, adjoint (procuration à Mlle Torraille.)

MM. RAGUET (procuration à M. le maire), BREGERE (procuration à Mlle Diot) conseillers municipaux.

Absent : M. PEUREUX, conseiller municipal.

-----

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 40.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-14 du Code des communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 1998.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°1 Approbation du contrat de restauration en liaison froide (fourniture de repas à la cantine scolaire) au bénéfice de la société Estredia "Les repas santé".**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°2 Approbation de l'adhésion des communes de Louvières et Noyers au S.I.C.T.O.M. de la région de Langres.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°3 Approbation des conventions de participation pour travaux d'investissement dans les collèges chaumontais. Année 1998.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°4 Modification de la délibération n°98-33 du 22 juin 1998 relative à l'approbation de la destination des coupes en F.C. de Rolampont. Exercice 1999.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°5 Approbation de la convention d'occupation temporaire de terrain au bénéfice de M. Richard Perret.**

Adopté par 16 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION.

N°6 Approbation de la convention à intervenir pour l'entretien du Groupe scolaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°7 Subventions. Foyer Rural (centre aéré). Fanfare (14 juillet).

Adopté à l'UNANIMITE.

N°8 Approbation de la mise en oeuvre des études aménagement de village/paysage. Maîtrise d'ouvrage et et participation financière.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°9 Approbation de la convention de mise à disposition d'un intervenant musique. ADESS.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°10 Approbation du projet de réalisation d'une salle des sports. Maîtrise d'oeuvre. Habilitations.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°11 Approbation de l'adhésion au régime d'assurance chômage UNEDIC.

Adopté par 11 voix POUR et 7 ABSTENTIONS.

N°12 Annulation de la délibération n°98-37 du 22 juin 1998 relative à l'acquisition de terrain. Parcelle AB n°134. Exercice du droit de préemption urbain.

Adopté par 12 voix POUR, 1 CONTRE et 4 ABSTENTIONS.

N°13 Modification de la tarification de la location de la M.T.L. Création d'un tarif fin de semaine pour les demandeurs extérieurs. Fixation du prix de location de la salle des fêtes de Tronchoy.

Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE LE 15 SEPTEMBRE 1998 A VINGT-TROIS HEURES & QUARANTE MINUTES.

LE MAIRE,

MICHEL GALLISSOT